

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.6
		ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_155-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Tarifs – droit de place - Proposition d'approbation d'un tarif pour les commerces ambulants

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 28 novembre 2022, le conseil municipal a adopté les tarifs pour l'ensemble des activités.

Toutefois, il apparaît opportun, à l'heure actuelle, d'établir un tarif spécifique pour les commerçants ambulants type foodtruck, camion pizza...

A ce jour, deux commerces ambulants de type foodtruck occupent déjà le domaine public (le dimanche soir et le lundi soir) au droit de la Place du Général de Gaulle.

Aussi, Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée, pour ces commerçants venant occasionnellement, en dehors des manifestations et du marché hebdomadaire, un tarif de 5 € le mètre linéaire, comprenant l'occupation du domaine public et la fourniture d'une prise électrique.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver ce nouveau tarif de 5 € le ml pour les camions type foodtruck venant occasionnellement, en dehors des manifestations et du marché hebdomadaire,
- de modifier en conséquence la grille des tarifs

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024